



# Journée d'étude – 19 avril 2023



# Partenariat entre le bassin Adour-Garonne et le bassin du fleuve Sénégal



## L'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal – OMVS :

- organisme de coopération interétatique entre la GUINEE, le MALI, la MAURITANIE et le SENEGAL pour la gouvernance et la gestion des ressources du bassin du fleuve Sénégal,
- Le fleuve Sénégal est, après le Niger, le deuxième cours d'eau le plus important d'Afrique de l'Ouest. Il est long de 1800 km et son bassin couvre une superficie d'environ 300 000 km<sup>2</sup>.
- L'OMVS a fêté 50 ans en mars 2022 (création le 11 mars 1972 – rejoint par la Guinée en 2006),
- Mission principale : promouvoir un développement socio-économique partagé, sur des bases durables (aménagements hydro-agricoles, production hydro-électrique, navigation, alimentation en eau potable des populations et préservation de l'environnement),
- un haut commissaire nommé par le conseil des ministres des 4 états (depuis nov. 2022 : Mohamed Ould Abdel VETTAH)

## Le partenariat avec Adour-Garonne :

- 20 ans en 2022 – Renouvellement pour 3 ans lors du Forum mondial de l'eau en mars 2022,
- Principes : collaborer, échanger des expériences respectives, organiser et soutenir des actions communes concernant, notamment, les aspects institutionnels, techniques, financiers et sociaux relatifs à l'accès, l'utilisation, la gestion et la protection des ressources en eau.
- Bassin prioritaire pour les soutiens d'AEAG aux projets WASH (Water, Sanitation and Hygiene)

## Les sujets du partenariat (= les mêmes enjeux dans des contextes différents):

- **Partenariat technique et de formation sur des projets concrets** : gestion intégrée, adaptation au changement climatique, aménagements hydrauliques, suivi qualitatif des milieux aquatiques, gestion des étiages et des ouvrages de régulation, sécurité de l'alimentation en eau potable et de l'accès à l'assainissement pour les populations, lutte contre les pollutions, amélioration de la connaissance, sensibilisation et éducation des publics, concertation avec les élus et les usagers.
- **Partenariat institutionnel par apport d'expertise** : gouvernance et concertation,, réglementation et redevances, aides et mesures incitatives, messages, outils et actions de communication et de sensibilisation du public, promotion et valorisation des actions communes.

## Les modalités du partenariat :

- Echanges de pratiques
- Prises de parole, plaidoyer, valorisation du partenariat/ grands évènements de l'agenda international
- Partenariat technique et/ou financier sur des projets bénéficiant au territoire
- Animation par un opérateur, le programme Solidarité Eau (pS-Eau)

## Exemples opérationnels du partenariat, avec financement AEAG :

- Gouvernance/financement : Projet Mosis (CACG) : utilisation des données satellites pour suivre les prélèvements à usage d'irrigation agricole afin de consolider le prélèvement de redevances par la société de gestion des ouvrages hydrauliques
- Connaissance : Projet Système d'Information sur l'Eau (SCP) : collecte, consolidation, bancarisation et mise à disposition des données de qualité du fleuve à l'échelle du bassin
- Gouvernance/échelle territoriale (pS-Eau) : Incubation d'un projet de gouvernance locale sur la base d'un diagnostic de territoire pour 2 communes tests des 2 rives du fleuve
- Animation territoriale/ Concertation (Initiative Fleuve Sénégal et pS-Eau) : Rencontres du réseau d'acteurs associatifs, élus, OSC sur le bassin en vue de partager la vision et les principes de développement du territoire
- Projets de solidarité (dont coopération décentralisée) : Appel à projets inter-agences pour faire émerger des projets d'investissement en matière d'accès à l'eau sur des bassins cibles : fleuve Sénégal pour AEAG

# La GIRE, cadre d'efficacité des services publics de l'eau

*« La GIRE est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux »*

*Piliers de la GIRE : gouvernance par bassin en concertation avec les acteurs – Redevances sur les principes l'eau paye l'eau et pollueur/payeur – Connaissances – Planification et adaptation au CC*

-> Le lien Services /Ressources est au cœur de la politique publique de l'eau dans les bassins : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SDAGE- 2022-2027 est le document de planification qui définit, pour une période de 6 ans les grandes orientations pour **garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau** ; Il intègre les préconisations du plan d'adaptation au CC de 2018.

En Adour-Garonne, focus sur des sujets clés :

Couverture intégrale du territoire par des **SAGE**,  
Mise en avant des **démarches concertées** avec l'ensemble des acteurs,  
Engagement à la suppression des **pollutions domestiques** significatives,  
Développement **d'une gestion quantitative intégrée** mixant plusieurs axes de travail,  
Mise en avant des solutions fondées sur la nature au sein du **mix de solutions**,  
Exigences fortes sur la résolution des problèmes de **pollution des captages**.

# La GIRE, cadre d'efficacité des services publics de l'eau

La GIRE = un cadre d'action, mais aussi une dynamique qui n'a cessé de se renouveler pour faire face aux défis de la pression des usages de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, exemples :

- Elargissement des préoccupations au **grand cycle de l'eau et à la biodiversité**, = une vision globale des écosystèmes aquatiques et des usages de l'eau.
- Intégration massive de **la connaissance pour bâtir les politiques**: plus de 2 millions de données collectées /an, appui par des conseils scientifiques, études prospectives à l'échelle des bassins et des sous-bassins, ...
- Travail à des **échelles territoriales pertinentes** qui peuvent être plus réduites que le bassin ou le sous bassin : les aires d'alimentation des captages, les projets de territoire pour la gestion de l'eau..., la GIRE se déploie à l'échelle locale, territorialisée.
- Casser les silos : Des politiques sectorielles intègrent de plus en plus les enjeux de l'eau : urbanisme, aménagement du territoire, énergie, innovation, ...l'enjeu de l'eau est **un élément intégrateur** puissant d'autres politiques autrefois pilotées de manière indépendante.
- Evolution de la **composition des comités de bassin** pour faire davantage place aux « voix » des nouveaux enjeux



# Merci de votre attention !